
Un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la Voie-Verte Bernex-Bâtie (DS 11-2023-50)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports – DS » du 4 décembre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 8 décembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 2 non (22 votants)

1. de procéder à l'étude pour la Voie-Verte Bernex – Bâtie.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- TTC destiné à cette étude.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. en cas de non-réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

EXPOSE DES MOTIFS

CONTEXTE

Présentation du projet de Voie-Verte Bernex-Bâtie (VVBB)

La Voie Verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie (VVBB) vise à créer, sur une longueur de 3.6 km, un axe structurant de mobilité douce entre la Champagne et le centre de l'agglomération, desservant les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève.

Ce projet est déterminant pour la mobilité active (vélo, marche, etc.) dans les villes traversées, et permettra de dédier un axe réservé à la mobilité douce propice aux déplacements de tous types (loisirs et fonctionnels) avec l'optique d'offrir une alternative structurante aux transports individuels motorisés (TIM). En parallèle, la Ville de Genève planifie actuellement des projets mobilité douce autour du bois de la Bâtie, qui permettront de connecter la Voie Verte Bernex-Bâtie avec d'autres axes de mobilité douce en cours de réalisation.

En 2019-2020, une étude préliminaire a permis de déterminer un concept d'ensemble comprenant notamment un tracé, des principes d'aménagements ainsi que des estimations financières.

Projet d'agglomération 4

Le 3 juin 2021, les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé la 4ème génération de Projet d'agglomération (PA4) pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal a proposé à la Confédération un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de CHF pour la période 2024-2027 (tranche A du Projet d'agglomération 4). Celui-ci comprend notamment 23 projets d'infrastructures consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic.

Parmi ces projets, la mesure 34-17 « aménagement d'une voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie » a été retenue par la Confédération et pourra bénéficier d'un financement fédéral à hauteur de 35% des coûts imputables, jusqu'à concurrence de 8,44 MCHF TTC. Le Canton participera également à son financement pour 50% des coûts restants, conformément à [la loi cantonale L13'182](#) du 23 mars 2023, ouvrant des crédits d'étude et d'investissement relatifs à la mise en œuvre du PA4.

Dans le cadre du PA4, le Canton de Genève, a financé, piloté (en partenariat avec les Communes) et livré un avant-projet, validé par le comité de pilotage (COFIL) du projet le 10 octobre 2023, avec plusieurs points d'attention à prendre en compte dans les phases ultérieures. Le COFIL recommande de poursuivre les études et la réalisation de ce projet.

Dès le printemps 2024, chaque maître d'ouvrage (Communes, Canton), sur le territoire les concernant, est chargé de piloter les études de l'ouvrage (phases SIA 32, 33, 41) puis la réalisation jusqu'à la mise en service de l'infrastructure (phases SIA 51, 52, 53), pour ce qui concerne ce 1^{er} tronçon (horizon A4 – cf. schéma ci-après).

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET VVBB

La VVBB propose de créer une voirie de mobilité douce en site propre qui offrira des espaces de déplacements agréables pour les usagers et usagères, qu'ils soient piétons ou cyclistes. Pour être concurrentielle par rapport aux transports individuels motorisés et aux transports publics, la future VVBB devra permettre aux piétons et aux cycles un accès rapide et sécurisé vers le centre-ville depuis le secteur de Bernex.

L'étude d'avant-projet, pilotée par l'Office de l'Urbanisme en partenariat avec les Communes concernées, s'est déroulée de septembre 2022 à septembre 2023. Cette étude a été entièrement financée par le Canton.

Objectifs

Le projet dans son ensemble doit pouvoir répondre à plusieurs impératifs :

- Créer un itinéraire direct et confortable de mobilité douce entre le parc agro-urbain de Bernex et le centre-ville et desservant les nombreux quartiers traversés ;
- Augmenter la part modale des modes doux pour les trajets pendulaires et autres motifs de déplacement (formation, loisirs, achats...) ;
- Assurer pour les mobilités douces un accès confortable au parc des Evaux ;
- Mettre en relation les bassins de population entre la rive droite et la rive gauche (passerelles Aire-Evaux, Pont-Butin, viaduc de la Jonction...)
- Saisir les opportunités pour requalifier certains axes en améliorant la qualité de vie et la santé publique tout en répondant aux enjeux de la transition écologique :
 - o Augmenter la végétation, favoriser la pleine terre et les surfaces perméables
 - o Lutter contre les îlots de chaleur (trame d'ombrage)
 - o Favoriser la trame noire
 - o Revaloriser les espaces urbains aujourd'hui essentiellement dédiés à la voiture

Le projet de cette VVBB fait face à de nombreux enjeux :

- L'infrastructure doit combiner des qualités pour convaincre de nouveaux utilisateurs de se déplacer à pied ou à vélo et doit donc être sécurisée, lisible, continue et confortable,
- Permettre de requalifier certains axes urbains là où elle s'insère en améliorant leur qualité urbaine et environnementale¹,
- L'orientation d'aménagement devra permettre de trouver le juste équilibre pour gérer la vitesse des futurs utilisateurs. Cela pour permettre à la fois de rejoindre rapidement le centre-ville mais également d'offrir une place plus grande à des utilisateurs qui sont peu représentés et parfois insécurisés (enfants, personnes âgées, PMR).

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à cette demande.

Le Conseil Administratif

¹ Thèmes concernés : espaces publics, plantation, arborisation, réduction des îlots de chaleur, apports en biodiversité, augmentation des surfaces perméables, traitement des eaux en surface et redistribution pour les plantations.